

## Déclaration du SNUEP-FSU CAPA des PLP du 11 mai 2021

Cette CAPA se tient alors que l'épidémie de coronavirus continue d'aggraver les conditions de vie et de travail, de dégrader la santé du plus grand nombre. Malgré l'annonce de M. Macron, la vaccination des enseignant-es, qui ne sont toujours pas considérés-es prioritaires, semble ne jamais arriver. Pourtant, les lycées professionnels tiennent grâce à l'investissement des professeur-es de lycée professionnel. Il est plus que temps de réellement revaloriser les carrières et rémunérations de toutes et tous et de leur donner les moyens de faire leur métier, vraiment. Pour le ministre, l'année scolaire n'aura pas été perturbée. Balayées les difficultés à assurer la continuité scolaire en remplaçant les personnels absents, gommées les conséquences d'une scolarisation par intermittence au gré de la circulation du virus, évaporés les besoins spécifiques pour les apprentissages des élèves... Le ministre poursuit une politique qui aboutit à supprimer des postes. C'est en outre, une manière de ne pas affronter les enjeux d'avenir pour la jeunesse déjà largement touchée par les conséquences de la crise sanitaire.

Pour les lycées professionnels, le ministre continue d'afficher un volontarisme tout en diminuant les enseignements, oubliant les adaptations des examens du bac pro et du CAP pour cette année et soutenant les coups bas portés à l'enseignement professionnel public par les milliards offerts aux entreprises pour embaucher des apprenti-es. Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et répondre à la crise économique et sociale, le SNUEP-FSU réaffirme la nécessité d'un plan pluriannuel d'ouverture de formations scolaires en lycée professionnel, de création de postes et d'augmentation des rémunérations de toutes et tous les PLP. Il réaffirme aussi la nécessité de redonner du temps d'enseignement général et professionnel. Pour cela, la réforme de la voie professionnelle doit être abrogée.

Cette CAPA de révision des appréciations est la dernière des CAPA à subsister. Les opérations de carrière depuis un an (mouvement, changement de grade...) ont pourtant mis en lumière l'importance de l'action des commissaires paritaires dans les opérations de gestion de carrière pour améliorer les projets et tendre vers l'équité de traitement des personnels, prenant en compte les situations de chacun-e. Le SNUEP-FSU reste fortement opposé à la loi de Transformation de la Fonction publique et en demande l'abrogation. Il exige que les CAP retrouvent leurs domaines de compétences précédents. Pour le SNUEP-FSU, une véritable revalorisation passe par la refonte des grilles d'avancement avec une échelle unique de 13 échelons, débutant à l'indice 540 et se terminant à un indice 1067 pour toutes et tous. Le SNUEP-FSU remercie les agent-es de la DIPE pour leur disponibilité.

Les commissaires paritaires du SNUEP FSU